



Convocation très loin chez un huissier

Par **minsou**, le **24/07/2009** à **15:39**

Bonjour,

J'ai eu un appel de mes parents m'indiquant que je suis convoqué chez un huissier près de chez eux. Or je n'habite plus chez eux depuis longtemps mais à 300 km et donc de l'étude de l'huissier.

J'ai appelé l'huissier pour connaître l'objet de la convocation il n'a rien voulu savoir ni me dire par téléphone. Il me dit que je dois me déplacer à son étude.

Étant donné que c'est loin je ne peux pas me déplacer avant quelques mois (je n'ai plus de jour de congés non plus). Qu'est ce que je risque si ne m'y déplace pas ? La convocation n'a pas été renvoyé en recommandé ni à la bonne adresse, dois je considérer que je n'ai rien reçu ?

Merci de votre aide

Par **Erwann II**, le **01/09/2009** à **01:00**

Bjr,

il doit s'agir d'une convocation pour retirer un acte vous concernant ou pour prendre un accord de règlement.

Que dit la lettre de convocation ?